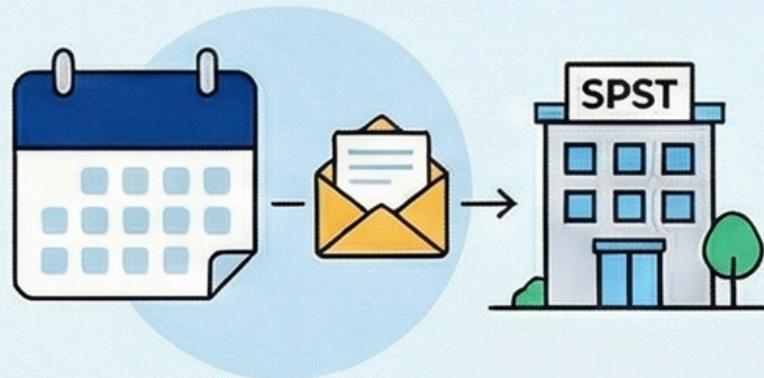


# SJM AVOCAT - Cour de cassation Arrêt 10 décembre 2024 - 24-15.511

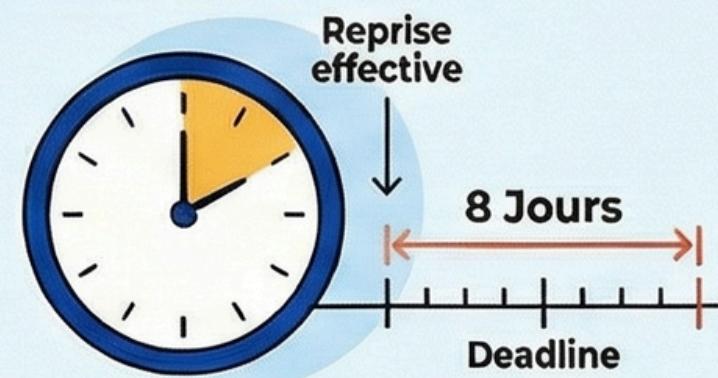
## Visite Médicale de Reprise et Arrêt de travail

### La Règle Générale de la Visite de Reprise



#### Organisation de la visite médicale

Dès que l'employeur connaît la date de fin de l'arrêt de travail, il doit saisir le service de prévention et de santé au travail pour organiser l'examen.



#### Calendrier de l'examen

Seion l'article R.4624-31 du Code du travail, l'examen a lieu le jour de la reprise effective et au plus tard dans un délai de huit jours suivant cette reprise.

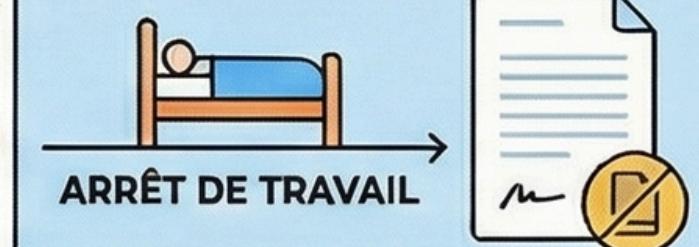


#### Finalité de l'examen

Conformément à l'article R.4624-32, cette visite a pour objet de vérifier l'aptitude du salarié et peut conduire, le cas échéant, à un avis d'inaptitude.

### L'Enseignement Clé de la Cour de cassation

**Un avis d'inaptitude peut être constaté PENDANT l'arrêt de travail**

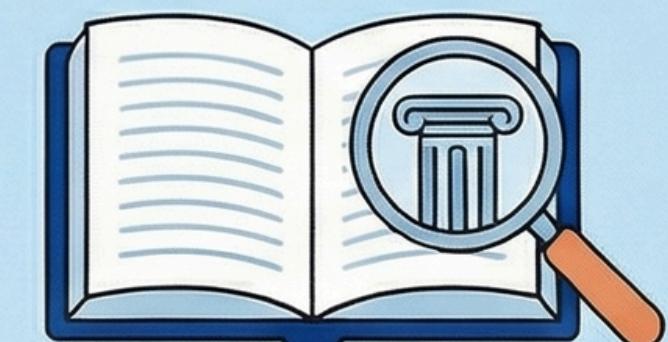


Le médecin du travail peut valablement constater l'inaptitude d'un salarié lors de la visite de reprise, peu importe que cet examen ait lieu pendant la suspension du contrat de travail.



#### La prolongation de l'arrêt ne change rien

La validité de l'avis d'inaptitude n'est pas remise en cause, même si le salarié a envoyé de nouveaux arrêts de travail prolongeant sa suspension de contrat.



#### Fondement Juridique

Cette décision se base sur une combinaison des articles L.4624-4, R.4624-31 et R.4624-32 du Code du travail.